Le 13 novembre 2026

Fonderie Horne (Glencore Canada)
Rouyn-Noranda,

Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue désire donner suite à votre invitation publique (dans le cadre de votre audit) à formuler des commentaires et à partager des observations concernant vos pratiques environnementales et sociales touchant vos protocoles de santé, sécurité et gestion des crises.

Comme "**organisme bona fide"** nous tenons à souligner deux évènements qui ont exposé la population de Rouyn-Noranda à des émissions toxiques : Un arrêt préventif des opérations de la fonderie le 24 juin 2026 et des odeurs de plastique et de chlore provenant de la fonderie en septembre 2026.

Ces évènements nous ont été signalés sur notre réseau social par des personnes qui ont subi ces expositions. Le REVIMAT a reçu des photos et des signalements de personnes ayant vécu l'évènement et subi des inconforts respiratoires. [1]

1) <u>24 juin 2026, arrêt préventif des opérations de la fonderie</u>[2]

Extraits dans les médias :

« Lors des célébrations de la fête nationale le 24 juin (en 2026), un événement opérationnel à la <u>Fonderie Horne</u> de Rouyn-Noranda a provoqué une purge des conduites de l'usine d'acide vers 14 h 45.

Cet arrêt préventif a entraîné une détection et des pics d'émissions de dioxyde de soufre (SO_2) qui ont été ressentis par de nombreux citoyens présents lors des festivités sur la presqu'île du lac Osisko (irritations de la gorge, des yeux, toux ou inconfort respiratoire). La situation a fait l'objet d'un suivi et d'une vérification de la qualité de l'air par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. »

[1] https://www.facebook.com/photo.php?fbid=1462258942606134&set=pb.100064661263234.-2207520000&type=3

[2] Pics d'émissions de dioxyde de soufre à Rouyn-Noranda durant la fête nationale | Radio-Canada

Nous jugeons que les responsables de la fonderie ont tardé à réagir publiquement afin d'expliquer à la population ce qui se produisait dans l'environnement de la fonderie créant ainsi un climat d'insécurité qui s'ajoute à l'ambiance de méfiance envers vos pratiques industrielles. La fonderie a pris 24 heures avant d'expliquer l'évènement en sous évaluant les effets subis par la population.

Nous tenons à souligner que le système d'alarme n'a pas été déclenché afin d'avertir la population qu'elle pourrait être exposée à des émissions toxiques ce qui aurait permis à plusieurs personnes de s'abriter. Les citoyennes et citoyens, souvent accompagnés de leurs enfants, ont vu et senti les émissions de SO2 provenant de la fonderie durant les festivités de la Saint-Jean.

Nous avons dû mettre nous-mêmes en ligne la hauteur des émissions de SO2 puisque la fonderie ne l'a pas fait.[3]



Nous considérons que la fonderie Horne n'a pas réagi assez rapidement et qu'elle a surtout évité d'exposer la hauteur des émissions.

Selon nos sources, cet évènement aurait pu être atténué si la compagnie avait fait une purge sur une plus longue période comme il se doit.

[3] https://www.facebook.com/photo.php?fbid=1474134961418532&set=pb.100064661263234.-2207520000&type=3

2) **Septembre 2026, des odeurs de plastique et de chlore provenant de la fonderie Horne**

En septembre 2026, plusieurs citoyennes et citoyens nous ont signalé qu'une désagréable, odeur de plastique et de chlore, provenait de la fonderie. Cette odeur a couvert un rayon de plusieurs kilomètres.

Extraits dans les médias:

« Sur les réseaux sociaux, des résidents rapportent la présence d'odeurs jusqu'à Granada et D'Alembert, deux quartiers ruraux situés à 8 et 16 kilomètres de la fonderie. »

« Je n'ai pas l'habitude de chialer sur l'odeur, mais [samedi], c'était vraiment dégueulasse. Ça sentait le plastique brûlé et ça pognait à la gorge », s'indignait Chantale Cormier. [4]

La fonderie a émis un communiqué stipulant d'abord que cette odeur provenait probablement d'un incendie dans un dépotoir, pour finalement admettre que ça provenait de leur cour.

« Le porte-parole Francis Beauvais a également évoqué la possibilité que les odeurs de plastique brûlé proviennent d'un incendie survenu au site d'enfouissement technique / Multitech Environnement (situé au nord). » [5] (Note : ce que la ville a démenti!)

« Les odeurs de plastique brûlé et de chlore signalées à Rouyn-Noranda (notamment dans le Vieux-Noranda) à la fin septembre 2026 proviennent d'une « réaction » survenue dans un amas de ***matériel électronique et de matières recyclées*** *entreposé dans le secteur de réception des matériaux de la Fonderie Horne»*[6]

---

[4] https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2026-10-01/fonderie-horne-a-rouyn-noranda/une-odeur-de-plastique-brule-et-de-chlore-dans-l-air.php

[5] Fonderie Horne : le mystère plane sur les substances rejetées par l'entreprise | Radio-Canada

[6] https://ici.radio-canada.ca/article/info/2287384/fonderie-horne-odeur-citoyen

Ces sorties médiatiques augmentent le manque de confiance de la population envers la Fonderie Horne et suscitent des inquiétudes sur les effets de ces odeurs sur la santé de la population.

Certaines personnes nous ont également signalé que des odeurs ont été ressenties il y a une semaine environ; pourtant la fonderie n'a signalé aucun évènement.

On note dans ces deux évènements une attitude d'autodéfense de la fonderie qui cherche à minimiser les impacts des émissions toxiques sur la santé de la population.

Marc Nantel, porte-parole du REVIMAT